

*Droit fiscal*

et de l'Immigration a trait à sa nouvelle façon de concevoir le recyclage relativement à l'assurance-chômage. Le ministre a-t-il réussi à faire approuver par le cabinet un programme en vertu duquel les Canadiens admissibles à l'assurance-chômage auraient droit à des cours professionnels ou ce programme a-t-il été rejeté par le cabinet ou encore abandonné par le ministre?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, en vertu d'un projet-pilote, lancé avec l'autorisation et l'appui enthousiastes du cabinet, les prestataires de l'assurance-chômage qui suivent un cours professionnel autorisé par le ministère peuvent continuer de toucher leurs prestations. Je suis tout à fait en faveur de cette idée et ce qui m'encourage, c'est que le projet-pilote a été sanctionné et approuvé par le cabinet comme mode d'activité possible. Mais c'est un projet-pilote.

## LA PRÉSENTATION DE LA MESURE MODIFICATIVE

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le sait le ministre, les discours du trône qui ont suivi les élections générales de 1972 et 1974 parlaient de modifier la loi sur l'assurance-chômage. Comme nous avons dépensé environ 6 milliards de dollars en assurance-chômage entre 1940 et 1970, et un autre 6 milliards en trois ans, de 1971 à 1973, le ministre peut-il nous dire si la mesure législative est rédigée, en fait, et prête à être présentée à la Chambre? Ou sommes-nous encore dans le noir, sans savoir où va ce programme. La mesure a-t-elle été rédigée?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai laissée entendre en répondant à la question précédente du député, j'entrevois la possibilité et l'occasion d'améliorer les recommandations quant à ce que devrait renfermer le bill. Je crois que le député ne sera pas déçu lorsque le bill sera présenté à la Chambre au cours de la présente législature, mais je ne puis en préciser la date exacte.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 31 janvier, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

[M. Alexander.]

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, vendredi après-midi, j'ai amorcé mon discours en disant que certains de mes collègues et moi-même étions mal disposés envers le ministre des Finances (M. Turner). Depuis lors, j'ai passé une magnifique fin de semaine à la canadienne, avec un soleil éclatant, un temps merveilleux et du ski excellent. Malgré cela, pour être franc, mes pensées sont toujours aussi sombres et j'ai toujours les mêmes critiques à formuler à l'égard du ministre que vendredi dernier.

Dans la période englobant le budget du printemps de 1974, celui du 18 novembre et la présentation du bill C-49, l'économie canadienne a subi des transformations radicales. Les taux d'intérêt ont franchi les barrières traditionnelles; les prix, comme en font foi les rapports de Statistique Canada et l'indice des prix à la consommation, ont grimpé en flèche, surtout dans les secteurs de l'alimentation, des vêtements et du logement. Le chômage a augmenté et bien d'autres facteurs sont entrés en jeu, pourtant les dispositions du bill actuel diffèrent peu de celles du bill qui avait été présenté il y a près d'un an.

Bien que de nombreux domaines de ce bill découlant du budget méritent une étude approfondie, j'aimerais prendre quelques instants pour traiter surtout des domaines touchant le logement. Étudions, par exemple, la réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction. C'est, à mon avis, une autre mesure de rafistolage. Après avoir fini par accepter un si grand nombre de propositions des conservateurs-progressistes, le gouvernement semble avoir peur d'accepter la nôtre concernant la taxe sur les matériaux de construction, malgré le tollé général et la nécessité évidente de réduire cette taxe. Elle aurait dû être complètement supprimée. Les frais de perception resteront les mêmes, mais on percevra moins de dollars. Il en coûtera proportionnellement deux fois plus cher pour percevoir cette taxe réduite. Comment le gouvernement peut-il justifier ces dépenses supplémentaires à un moment où il devrait manifestement économiser dans tous les ministères, si c'est possible. Je me rends compte qu'il est difficile d'en calculer exactement le coût, mais je soutiens que les frais de perception, dans la meilleure des hypothèses, égalent presque les recettes.

• (1540)

Les chiffres cités par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire à propos des économies que pourront réaliser les futurs propriétaires de maisons sont absolument ridicules. Ces chiffres prouvent qu'il n'en connaît pas plus sur l'industrie de la construction ou du logement que son collègue, le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) qui, d'après les débats de la semaine dernière semble ne pas savoir grand-chose sur le sujet. Un grand nombre des éléments qui entrent dans la construction d'une maison sont, bien sûr, déjà exemptés de cette taxe. Pour d'autres, une petite partie de la taxe est incluse dans le prix de vente à cause d'une formule contournée. Enfin, la hausse rapide des prix ne fera qu'une bouchée des petites épargnes. Apparemment, ni le gouvernement ni le propriétaire ne profiteront beaucoup de cette mesure.

Pour ce qui est des déductions pour frais de premier établissement sur les unités de location, il s'agit d'une des mesures prises dans un effort effréné pour stimuler les